



Demande de certificat d'autorisation
**MODIFICATION ET
AGRANDISSEMENT**

Section réservée à la Ville

Matricule:

Date de réception de la demande: (jj/mm/aaaa)

Validité du permis: 12 mois

Coût: 2 \$ / 1 000 \$ de travaux (minimum 20 \$)

Zone assujettie au règlement sur les PIIA / PAE

OUI

NON

Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées, en donnant les mesures et les dates lorsque demandé. Veillez signer et dater aux endroits désignés à cet effet.

SECTION 1: Documents nécessaires à l'étude de la demande de permis

Documents à joindre à la demande

Réservé à la municipalité

- Plan d'architecture du bâtiment existant et de l'agrandissement projeté.

Document joint à la demande

- Utilisation projetée du bâtiment:

- Plan d'implantation

- Dimensions du bâtiment existant (mesure en mètre)

- Dimensions de l'agrandissement (mesure en mètre)

- Localisation des cours d'eau, de la bande de protection riveraine, des zones inondables (si applicable).

Document joint à la demande

SECTION 2: Propriétaire et adresse postale

Nom:

Adresse

Ville, Code postal

Téléphone:

Courrier électronique:

- Le requérant est-il propriétaire? OUI NON

- Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie?

OUI NON

SECTION 3: Localisation des travaux

Adresse des travaux:

Lot:

SECTION 4: Exécutant des travaux.

Nom:

Adresse

Ville, Code postal

Téléphone:

Télécopieur

Courrier électronique:

No. de licence RBQ

No. d'entreprise du Québec: NEQ

SECTION 5: Montant des travaux

Montant estimé des travaux:

SECTION 6: Moment et durée des travaux

Date de début des travaux:

Date de fin des travaux

SECTION 7: Type de bâtiment

Résidentiel:

Unifamillial
Jumelé
Bi/trifamillial
Multifamillial
Autre

Autre

Commercial
Industriel
Institutionnel
Autre (spécifiez)

Nombre de chambres existantes:

Nombre de chambres à venir

Un projet de lotissement est-il requis:

OUI NON

SECTION 9: Caractéristiques de l'agrandissement

Implantation de l'agrandissement

- **Marge Avant:** *(mesure en mètre)*
- **Marge Arrière:** *(mesure en mètre)*
- **Latérale droite:** *(mesure en mètre)*
- **Latérale gauche:** *(mesure en mètre)*

NB : les marges sont calculées à partir de la partie la plus avancée du parement extérieur.

- **Dimension de l'agrandissement**
(mesure en mètre)

- **Hauteur de l'agrandissement**
(mesure en mètre)

- **Nombre d'étage:**

- **Type de fondation**

- **Forme du toit:**

Un plan de localisation (certificat de localisation au besoin), préparé par un arpenteur-géomètre, doit être remis à la Municipalité dans un délai de 30 jours suivants le début des travaux lorsqu'il s'agit de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal qui a pour effet de changer la superficie d'implantation sur le terrain.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Je, soussigné (e),

certifie que les renseignements

donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur.»

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut-être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipale je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada.

La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à:

Date (jj/mm/aaaa)

Signature:

Document à retourner par courrier électronique, par la poste ou en personne à l'Hôtel de Ville de Plessisville situé au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville QC G6L 1R3